

Licence professionnelle INTERVENTION SOCIALE - Agent de développement local -

OBJECTIFS

La création de cette licence permet de professionnaliser des intervenants du secteur social qui ont des fonctions d'encadrement de dispositifs de développement local sans être formés au métier ainsi que les personnes qui ont une expérience du secteur social et qui souhaiteraient élargir leurs fonctions vers le développement local. Elle repose aussi sur un souci d'offrir un débouché professionnel aux étudiants titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 2.

Face aux changements constants que subissent les collectivités territoriales, le montage de projets nécessite la présence de professionnels formés capables de prendre en compte les réalités du terrain (population, partenaires, histoire locale, etc.) ainsi que les aspects juridiques, économiques et financiers.

De ce fait, les compétences et qualités requises chez ces professionnels du développement sont très variées et peuvent se décliner en 5 fonctions distinctes et néanmoins complémentaires :

- fonction diagnostic : savoir écouter, identifier les personnes ressources, rechercher et analyser les informations pertinentes ;
- fonction animation : gestion des aspects humains et relationnels du partenariat (notamment arbitrage des conflits de compétence) ;
- fonction conseil : préconisation, mobilisation des acteurs locaux, technicité, pédagogie ;
- fonction médiation : négocier, servir d'interface, adopter une attitude de neutralité, savoir communiquer ;
- fonction accompagnement : connaissance des publics, identification des besoins, suivi du montage de projet.

MODALITÉS D'ACCÈS A LA FORMATION :

- sur sélection :

Les conditions d'admission à cette LICENCE PROFESSIONNELLE sont :

- le DEUST « Gestion et médiation sociale »
- le DEUG de Psychologie, Sociologie et autres selon profils (Droit, AES,...) ;
- le DUT « Gestion des Entreprises et des Administrations », BTS...
- sur dossier de validation des acquis, selon les conditions prévues par le décret du 23/08/1985, dans le cadre de la formation initiale (dépôt du dossier à la Scolarité Sciences Humaines)
- sur dossier de validation des acquis de l'expérience, selon les conditions prévues par le décret du 16/04/2002, dans le cadre de la formation continue (dépôt du dossier au SUFCOB – Maison de l'Université – BP 27877 – 21078 Dijon Cedex / tél. 03 80 39 51 98).

L'admission à cette Licence Professionnelle, que ce soit en formation initiale ou formation continue, est prononcée par une commission sur la base d'un dossier individuel suivi, éventuellement d'un entretien d'approfondissement.

Ce dossier de candidature, disponible sur le site de l'université de Bourgogne : <http://www.u-bourgogne-formation.fr> ainsi qu'à la Scolarité de l'UFR Sciences Humaines (bureau 255, pôle AAFE –Esplanade Erasme- 21000 DIJON), est à déposer au plus tard le **16 juin 2011** à cette même scolarité et doit comporter de plus les pièces suivantes :

- Une lettre de motivation et un projet professionnel (avec éventuellement le lieu de stage envisagé),
- Un curriculum-vitae
- L'attestation de DEUG (L1+L2) ou l'attestation d'obtention d'un bac+2 (titre homologué de niveau III),
- Les relevés de notes du BAC, de DEUG (L1+L2), de BTS...
- 1 enveloppe timbrée, libellée à l'adresse du candidat

Une deuxième sélection aura lieu début septembre avec dépôt des dossiers pour le 24 août 2011 au plus tard.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Contenu de la formation

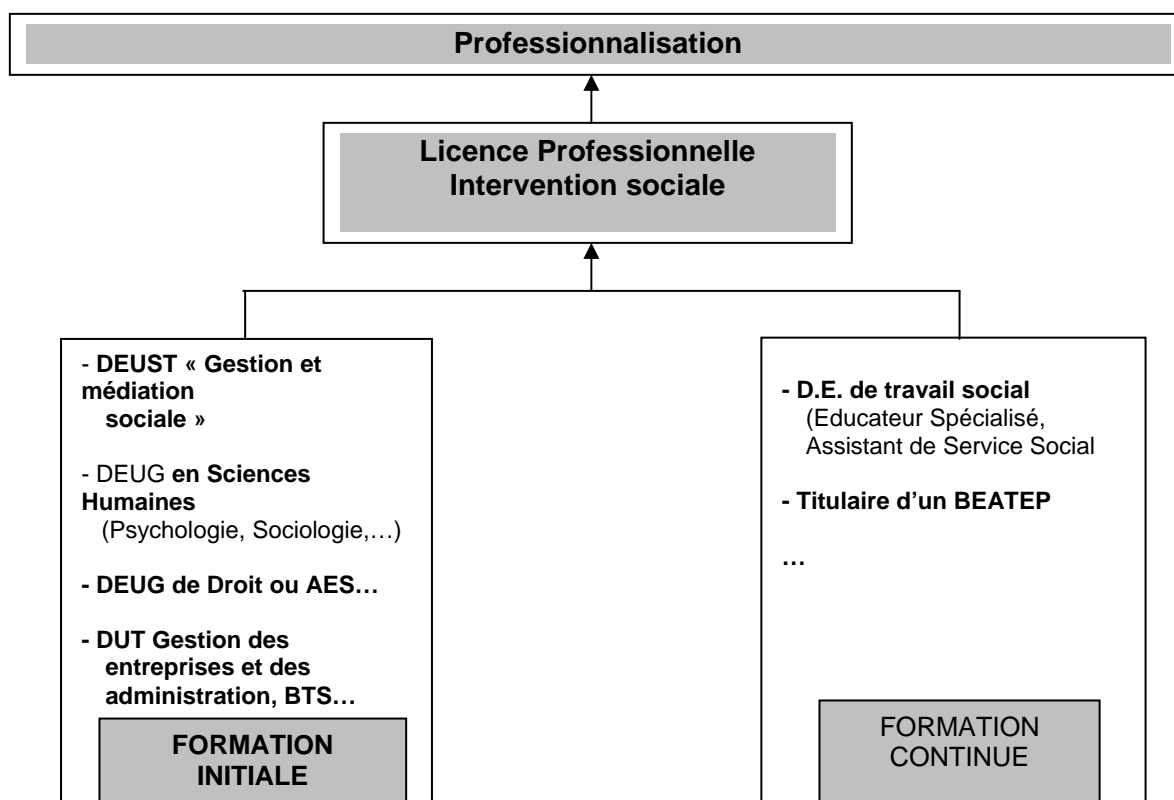
SEMESTRE 1

UE 1 ANALYSE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIERE
 UE 2 LES INSTITUTIONS SOCIALES : ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT
 UE 3 OUTILS DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE L'INFORMATION
 UE 4 PSYCHOLOGIE SOCIALE

SEMESTRE 2

UE 5 MÉDIATION
 UE 6 DIFFÉRENTES APPROCHES DU TRAVAIL SOCIAL
 UE 7 CONSTRUCTION DE PROJET
 UE 8 PROJET TUTEURÉ
 UE 9 STAGE PRATIQUE

■ Schéma général des parcours possibles :



La Licence professionnelle Intervention Sociale est délivrée à l'issue d'une **année** d'enseignement. Chaque semestre validé permet l'obtention de **30 crédits européens** correspondant aux heures d'enseignement et au volume de travail que l'étudiant doit fournir pour valider un semestre.

■ **Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances**

SEMESTRE 1												
INTITULE et NATURE des UE et éléments constitutifs des UE		Volume horaire			Crédits Européens	Type d'examen				coefficients		
						Session JANVIER		Session SEP				
		CM	TD	Total		CC	CT	CC	CT	coef CC	coef CT	Total coef
UE 1 ANALYSE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIERE	Droit de la responsabilité	21h		21h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	Comptabilité analytique		28h	28h		Écrit		Report	1		1	
	TOTAL UE 1			49h	7						2	
UE 2 LES INSTITUTIONS SOCIALES : ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT	Droit de la décentralisation	21h		21h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	Politiques Sociales	21h		21h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	TOTAL UE 2			42h	7						2	
UE 3 OUTILS DE COLLECTE ET D'ANALYSE DE L'INFORMATION	Statistiques	14h	21h	35h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	Planification du recueil de données <i>(dont épreuve anticipée : 1/10ème note finale)</i>		35h	35h		Écrit		Report	1		1	
	TOTAL UE 3			70h	8						2	
UE 4 PSYCHOLOGIE SOCIALE	Psychosociologie du langage et de la communication	30h		30h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	Communication et interaction	20h		20h		Écrit 1h		Écrit 1h		1	1	
	TOTAL UE 4			50h	8						2	
TOTAL S1			211h	30							8	

SEMESTRE 2														
INTITULE et NATURE des UE et éléments constitutifs des UE		Volume horaire				Crédits	Type d'examen				coefficients			
							Session JANVIER		Session SEPTEMBRE		coef CC	coef CT	Total coef	
		CM	TD	TP	Total		CC	CT	CC	CT				
UE 5 MÉDIATION	Pratiques sociales de la médiation	30h			30h			Écrit 1h		Écrit 1h				
	TOTAL UE 5				30h	4							2	
UE 6 DIFFÉRENTES APPROCHES DU TRAVAIL SOCIAL	Sociologie de l'éducation		24h		24h		Écrit		Report		1		1	
	Sociologie du développement social local et de la médiation		33h		33h		Écrit		Report		1		1	
	Sociologie du partenariat		27h		27h		Écrit		Report		1		1	
	TOTAL UE 6				84h	5							2	
UE 7 CONSTRUCTION DE PROJET	Démarche de construction de projet	14h			14h		Écrit		Report					
	Accompagnement collectif du mémoire et du rapport		23h		23h		ou							
	Travail coopératif			39h	39h		Oral							
	TOTAL UE 7				76h	4							2	
UE 8 PROJET TUTEURÉ	Mémoire							Dossier		Dossier		2	2	
	Soutenance							Oral*		Oral*		1	1	
	TOTAL UE 8					9							2	
UE 9 STAGE PRATIQUE	Rapport de stage							Dossier		Dossier				
	TOTAL UE 9					8							2	
TOTAL S2					190h	30							10	

* Oral de 20 à 30 minutes

Le projet tuteuré consiste en un travail encadré, réalisé par l'étudiant à propos de son lieu de stage. Dans ce cadre, il s'agit pour l'étudiant ou le stagiaire en stage au sein d'une association ou d'une institution d'élaborer un diagnostic de territoire, de proposer des solutions et de mettre en œuvre un projet de développement local en accord avec les acteurs locaux.

Cette analyse conduira l'étudiant à s'inscrire dans une problématique et à utiliser des outils méthodologiques adaptés à la situation problème. Le projet tuteuré donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance orale.

Le stage pratique de 12 semaines.

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le référentiel des études LMD. (ce référentiel est disponible sur le site internet <http://www.u-bourgogne-formation.fr/licences-.html> et affiché dans le couloir des bureaux 123, bâtiment Lettres, au dessus du hall d'entrée)

Les inscriptions aux examens « inscriptions pédagogiques », (pour les sessions de janvier-juin et septembre) distinctes des inscriptions administratives, **sont obligatoires** et doivent être réalisées en début d'année universitaire au Bureau 255 (les dates seront précisées le jour de la pré-rentrée ou par voie d'affichage).

- **Sessions d'examen**

La session d'examens concernant les enseignements du 1er semestre a lieu à la fin de celui-ci (**Janvier**). La session d'examens concernant les enseignements du 2^e semestre a lieu au mois de **Mai/Juin**. Pour chacune de ces deux sessions, la session de rattrapage a lieu au mois de **Septembre**. L'étudiant n'ayant pas validé son année à la première session repasse en deuxième session dans le (ou les) semestre (s) non acquis les matières inférieures à 10/20 des UE non validées. Il peut cependant conserver à **sa demande** le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Chacune des UE est validée par des notes de contrôle continu et (ou) par des examens terminaux :

- **Les enseignements de CM** donnent chacun lieu à un examen écrit.
NB : les CM de l'**UE 7 « Démarche de construction de projet »** (au semestre 2) donnent lieu à un contrôle continu.
- **Les enseignements de TD** donnent lieu à un contrôle continu de 1 heure, excepté l'**UE 7 « Construction de projet »** qui est un travail à remettre ou une présentation orale de 10 à 20 minutes basé sur l'avancée du mémoire. Quelles qu'en soient les modalités, ce contrôle continu conduit à l'obtention d'une note unique par matière.
NB : les TD et les CM de « **Statistiques** » (UE 3 « Outils de collecte et d'analyse de l'information ») font l'objet d'un seul contrôle terminal.
Aucune épreuve de contrôle continu ne donne lieu à une session de rattrapage. Une absence de note en TD rend impossible le calcul de l'UE et de l'année (sauf avis contraire du président de jury).
- **La présence aux enseignements (CM, TD et TP) est obligatoire.**

- **Règles de validation et de capitalisation :**

Selon les dispositions de l'article 10 de l'arrêté du 17/11/99, **la licence professionnelle est attribuée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement (y compris stage et projet tuteuré) et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage (UE 8 et UE 9).**

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

STAGE

12 semaines. Il s'effectue à partir soit de commandes d'associations ou d'institutions, soit par recherche d'une association ou d'une institution d'accueil par l'étudiant. Le projet de stage doit être validé par le responsable pédagogique de la Licence Professionnelle.

Un maître de stage est désigné pour chaque étudiant. Le suivi de stage se réalise par contact entre le maître de stage (enseignant) et un tuteur (professionnel).

Le maître de stage et le tuteur sont désignés dans la convention de stage pratique établie par l'Université ; peut y être ajouté un avenant décrivant les tâches et/ou missions confiées à l'étudiant.

Le stage est évalué par un rapport de stage qui sera noté par le responsable pédagogique de la Licence Professionnelle, le maître de stage et le tuteur professionnel.

Le rapport de stage est remis à l'issue du stage et avant la soutenance de mémoire.

LES COMPÉTENCES ACQUISES

Dans le développement de projets à l'échelle locale fondé sur :

- 1) l'analyse des territoires et des situations locales d'un point de vue social, économique, culturel, politique, etc.
- 2) la mise en cohérence des projets au sein de dispositifs généraux et le travail en partenariat,
- 3) le montage financier et juridique
- 4) la mise en place, le suivi et le compte rendu afférents aux projets,
- 5) l'évaluation des projets

LES DÉBOUCHÉS

Cette licence professionnelle permet d'accéder aux emplois suivants :

- Agent de développement local
- Coordinateur de projet

Avec diverses possibilités de spécialisation :

- développement local sous toutes ses formes (développement urbain, social, économique, culturel, développement durable, etc.)
- la mise en place et la gestion de projets

Contacts

U.F.R. de Sciences Humaines – 2 Bd Gabriel - 21000 DIJON
<http://www.u-bourgogne.fr/>

Responsable du diplôme : Brigitte MINONDO-KAGHAD

☎ 03.80.39.39.93

brigitte.minondo@u-bourgogne.fr

Secrétariat-scolarité :

Scolarité : Anne VEYNANTE

☎ 03 80 39 36.69

anne.veynante@u-bourgogne.fr

Secrétariat : Catherine LOBET

☎ 03.80.39.39.90

catherine.lobet@u-bourgogne.fr